

Qui a peur du grand méchant loup?

Autor(en): **Lang, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **29 (1999)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-827679>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Qui a peur du grand méchant loup?

Monsieur de La Fontaine ne savait certainement pas, en écrivant «Le loup et l'agneau», que la mauvaise réputation dont il dotait Sieur le Loup le poursuivrait au cours des siècles. Si, dans plusieurs pays européens, sa présence alimente aujourd'hui la rubrique des faits divers, cet animal sait par instinct qu'il n'a rien à attendre de bon de la part des humains. Et il le fuit à toutes pattes.

Ce n'est pas à la suite de ce méchant coup de fusil de novembre dernier, qui a mis fin à l'existence d'un «éclairateur» à quatre pattes venu de l'Italie voisine, que nous pourrions changer le cours de l'histoire! En effet, les loups ont depuis toujours appliqué ces règles de libre circulation qui entrent doucement en vigueur dans les pays qui nous entourent. Les statistiques publiées par l'UICN indiquent que les populations actuellement recensées se mesurent en petites centaines (Roumanie, Yougoslavie et Portugal excepté), alors que la Suède et la Norvège abriteraient quelques dizaines seulement de ces canidés prédateurs.

Il est exact que le loup est un sacré prédateur! De plus, il est parfaitement organisé en meutes, capables de faire bien des dégâts au sein d'un troupeau. Le nier serait faire preuve de mauvaise foi. Mais nous n'en

sommes pas là, même si tous les spécialistes nous affirment, statistiques géographiques à l'appui, que la «marche» en provenance du nord de l'Italie est inéluctable. Nous devons un jour ou l'autre «faire avec...». Ce n'est pas le coup de fusil d'un inconnu (éleveur ou chasseur valaisan?) qui réglera le problème menaçant nos concitoyens vivant de leur travail dans les régions alpines et découvrant un fléau supplémentaire dont ils se passeraient volontiers.

Quelle dissuasion?

Comment minimiser les dégâts dans les années à venir? Plusieurs possibilités sont envisageables. La première venant à l'esprit est, bien entendu, le dédommagement accordé par l'Etat. Solution simple, mais qui ne tient pas compte de l'aspect émotionnel de l'éleveur qui découvre des bêtes, certes promises inéluctablement à l'abattoir, mais

auxquelles il peut être attaché selon son degré de sensibilité. Et de cela on doit tenir aussi tenir compte.

Quels sont les moyens de dissuasion? Parmi ceux-ci figure bien évidemment le chien de berger, dont la seule présence, dans nombre de cas, peut se révéler extrêmement efficace. En France voisine, il semble que l'on se tourne de plus en plus vers cette solution. Reste que, pour l'éleveur suisse, cela sous-entend des dépenses supplémentaires. Et puis, un auxiliaire à quatre pattes ne remplacera pas totalement l'engagement de bergers.

D'autres préconisent l'introduction d'un âne au sein d'un troupeau. Sa haute stature suffit (éventuellement?) à déstabiliser un loup par trop aventureux. Cette solution semble attrayante. Mais qu'en sera-t-il si, par hasard, de véritables meutes de loups font dans quelques années leur apparition sur notre territoire, meutes qui appliqueront leur technique de chasse organisée?

Une troisième solution envisagée consisterait à installer des lampes clignotantes tout autour des lieux de pacage? Est-ce qu'un prédateur décidé ne comprendra pas très vite que cette «lumière» est inoffensive, car les animaux appréhendent parfaitement les astuces humaines?

Prenons un exemple en Amérique, où le loup gris est considéré comme un ennemi par les fermiers du Nord au même titre que le coyote. Ils tentèrent bien de l'éliminer totalement, car il est loin le temps où cette appellation de «wolf» (loup en anglais) constituait un prénom glorieux pour de nombreux habitants de ce pays. Les valeureux Peaux-Rouges étant souvent baptisé «Loup Quelque Chose»!

Le droit d'exister

Actuellement, aux Etats-Unis, la question est: le contrôle de la vie sauvage doit-il être uniquement laissé à ceux qui s'estiment affectés par une prédation minimale au sein de troupeaux? Ou ces animaux

doivent-ils être considérés comme faisant partie d'un patrimoine national? Une question à laquelle il n'est pas simple de répondre. Une femme, Karlyn Berge, surnommée «Lady Wolf» dans le Minnesota, résume ainsi la situation: «Dans ces régions, le droit des chasseurs est un droit sacré. Cela fait partie du patrimoine des anciens et ils en sont aussi fiers que de leur attachement à la cellule familiale ou de leur prédilection pour la tarte aux pommes...» En Amérique, on n'hésite pas à mélanger les genres lorsqu'il s'agit de conserver «l'esprit pionnier» des populations!

À l'opposé, les membres d'un groupe de protection baptisé HOWL (Help Our Wolves Live) se sont battus pour faire admettre le droit à l'existence de ce canidé. Ils ont démontré que coyotes et chiens sauvages commettaient beaucoup plus de dégâts, au sein des troupeaux, que les loups. Ceux-ci ne s'approchent que très exceptionnellement des exploitations agricoles et jamais des humains.

Pourtant, il y a quelques années et sous la pression des éleveurs, les Autorités fédérales avaient admis un quota de chasse annuel de 160 individus. Ce qui n'a pas donné satisfaction aux demandeurs qui firent appel contre cette décision. «Si ces animaux pouvaient être librement chassés, cela rendrait un fier service à l'espèce, qui bénéficierait ainsi d'un regain de popularité dans l'esprit du grand public.» Curieux argument que celui qui consisterait à réduire une population afin de la rendre plus sympathique.

Le juge fédéral Miles Lord a rejeté cette proposition, s'en tenant à la décision du Congrès et précisant que tout contrevenant serait sévèrement sanctionné. On le voit, qu'il colonise encore (et de façon plus que raisonnable) l'Ancien ou le Nouveau Continent, le loup a bien du mal à conserver sa place sur cette terre?

Pierre Lang

La planète des animaux

*** Halte aux idées reçues** – La truffe du chien n'indique pas forcément sa température. Celle-là peut être brillante et froide alors qu'il a 40 degrés de fièvre. Sa salive ne cicatrise pas une plaie en la désinfectant, car elle contient des germes qui peuvent, au contraire, surinfecter la plaie. L'herbe n'est pas un vermifuge pour le chien et le chat, mais une purge qui peut aider à l'évacuation des boules de poils avalés. Les démangeaisons de l'anus de ces animaux ne sont pas seulement dues à des vers, mais aussi à d'autres parasites et, le plus souvent, à l'engorgement des glandes anales.

*** Le secret des coléoptères** – On a dénombré 330 000 espèces connues de coléoptères dans le monde. Une étude américaine, publiée dans le magazine «Sciences», révèle enfin le secret de cette diversité: la nourriture. En passant des plantes primitives aux plantes à fleurs, apparues plus tardivement sur notre planète, les insectes ont fait exploser le nombre d'espèces. Voici comment: «La diversité fait naître la diversité.» En s'attaquant aux plantes à fleurs, les insectes ont pu provoquer la création de nouvelles espèces de plantes sachant mieux se défendre. Davantage de plantes produisent davantage d'insectes. De même, davantage d'insectes produisent davantage de plantes et, en même temps, des parasites et des prédateurs plus nombreux. A leur tour, ils produisent des créatures qui mangent ces prédateurs. Et ainsi de suite...

Renée Van de Putte